

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	21

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2022

**Présents** : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Lucas BEYSSON, Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET.

**Absents et Excusés** : Yann LIMOUSIN, Malika MANCEAU, Suan HIRSCH (pouvoir à V. SACLIER), Olivier BOURQUARD (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Anne MORRIS (pouvoir Jean MIELLET).

OBJET : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1  
48 - 01/09/2022

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, 6<sup>ème</sup> adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative suivante du budget communal :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES
<p><i>Chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES</i>                      (+ 16 300,00)</p> <p>7381 Taxe additionnelle aux droits mutation :                      + 16 300,00</p> <p><i>Chapitre 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>                      (+ 28 600,00)</p> <p>7788 Produits exceptionnels divers :                      + 28 600,00</p>	<p><i>Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</i>                      (+ 41 400,00)</p> <p>6411 Personnel titulaire :                      + 30 000,00</p> <p>6451 Cotisations à l'URSSAF :                      + 4 500,00</p> <p>6453 Cotisations aux caisses de retraite :                      + 6 900,00</p> <p><i>Chapitre 68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</i>                      (+ 3 500,00)</p> <p>6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : + 3 500,00</p>
<b>TOTAL : + 44 900,00</b>	<b>+ 44 900,00</b>

Le conseil municipal adopte à 17 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ porteur du pouvoir d'Olivier BOURQUARD).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
 POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI  
 Maire

Affiché le : - 6 SEP. 2022

